2026	062

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
03/09/2026

DATE D'AFFICHAGE
10/09/2026

ENVOI EN PRÉFECTURE

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 26

L'an deux mil vingt six
Le 9 septembre à 20h00
Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Benoît Le Rétif, Maire.

Étaient présents :
Benoît Le Rétif, Maire. Laurence Roux, Damien Bouchard, Hélène Riss, Christian Fouchet, Stéphanie Goni-Lacasa, Karim Bouaziz et Nathalie Morice, Adjoints. Danielle Morvant, Yannick Cotigny, Maryvonne Ranguet, Caroline Bellamy, Christian Maudouit, Bénédicte Bentot, Hervé Thoreau, Grégory Blais, Vincent Marin-Lainé, Camille Jean, Nathalie Donatin, Laetitia de Panthou, Stéphanie Delbecque et Yann Clanche, Conseillers municipaux.

Absents excusés :
Véronique Barrois a donné pouvoir à Caroline Bellamy
Fabien Guérin a donné pouvoir à Benoît Le Rétif
Fabrice Martin
Olivier Joubin a donné pouvoir à Nathalie Donatin
Emmanuel Gué a donné pouvoir à Stéphanie Delbecque

Secrétaire de séance : M. Damien Bouchard

OBJET : Adhésion 2026 à l'Association « Route Serge Saint Sculpteur »

Rapporteur : Hélène RISS, Maire-adjointe à la culture et au patrimoine

Objet et contexte

La commune de Verson bénéficie d'un patrimoine artistique remarquable issu d'un don accordé par la famille de l'artiste Serge Saint en 2010. À ce titre, la commune abrite trois sculptures monumentales implantées dans le parc de la maison de retraite Sainte-Marie, au cimetière Saint-Martin et au sein de la galerie de l'Espace Senghor. Une campagne de restauration a d'ailleurs été menée par la municipalité en mars 2025 afin d'en assurer la pérennité.

Afin d'affirmer le soutien de la commune aux actions de conservation, de valorisation et de transmission de l'œuvre du sculpteur menées sur le territoire, il est proposé au conseil municipal de formaliser l'adhésion de la commune de Verson à l'association « Route Serge Saint Sculpteur » (basée à Thaon) pour l'année 2026.

Modalités financières

Le montant de la cotisation annuelle d'adhésion pour l'année 2026 s'élève à 50,00 €. Les crédits nécessaires seront imputés sur le budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal DECIDE de :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Verson à l'Association « Route Serge Saint Sculpteur » pour l'année 2026 ;
- D'autoriser le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 50,00 € ;

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20260909-DELIB_2026_062-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

- D'autoriser Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Vote :
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

MAIRIE DE VERSON (Calvados)

Le Maire,

Benoît LE RETIF

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20260909-DELIB_2026_062-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026